

Solutions

Protégez votre mode de vie

Les immeubles d'habitation puis « 28 % » apparaît dans le cadre.

De plus en plus de personnes vivent seules; elles représentent 28 % des ménages au Canada.

La caméra fait un panoramique à droite, montrant une pile d'objets associés à des dépenses. Une voiture repose sur un sac d'épicerie. La pile est chancelante. Juste à côté, il y a un petit bocal contenant des économies. Lorsque la pile s'écroule, elle fait tomber le petit bocal d'économies.

Vivre seul peut présenter des défis particuliers. Selon un sondage mené en 2017, 46 % des gens qui vivent avec un seul revenu disent avoir du mal à épargner pour la retraite tout en payant leurs factures quotidiennes. En effet, couvrir seul toutes les dépenses d'un ménage est plus difficile¹.

Un panoramique à droite permet de voir la rue. De grandes lettres apparaissent sur le côté d'un immeuble : « Protégez votre mode de vie ».

Si vous vivez seul, voici des stratégies à prendre en considération pour protéger votre mode de vie.

Une série de schémas apparaît au premier plan : ils présentent une tirelire. Les schémas sont abaissés et l'on peut voir sur la rue une géante tirelire. Une scie coupe une fente dans la tirelire.

Constituez-vous un fonds d'urgence. Jumelé à un plan d'épargne rigoureux, un fonds d'urgence peut aider à protéger votre mode de vie si vous perdez soudainement votre emploi ou si vous cessez de gagner un revenu en raison d'une invalidité ou d'une maladie imprévue.

Même si vous ne voulez pas avoir recours aux cartes de crédit en cas d'urgence, vous pourriez songer à utiliser une marge de crédit ouverte, qui permet généralement de bénéficier d'un taux d'intérêt plus bas.

¹ www.advisor.ca/news/industry-news/help-single-clients-plan-for-retirement (en anglais)

Une main tenent des cartes de crédit. Les cartes dispersent, puis la main et les cartes sortent l'écran. Un coffre-fort apparaît à côté de la tirelire. Le port ouvre et puis les pièces tombent du coffre-fort et roulent dans la rue.

Une autre façon de protéger votre revenu est d'avoir recours à l'assurance. Pour les personnes seules, une assurance invalidité ou maladies graves et une assurance complémentaire soins médicaux et soins dentaires peuvent être plus utiles qu'une assurance vie.

Une pièce roule en passant des immeubles qui surgissent dans la rue : « Assurance vie » et « Protection du revenu ». La caméra fait un zoom à travers la fenêtre de l'immeuble « Protection du revenu ».

En cas de maladie ou d'invalidité imprévue, une protection de remplacement du revenu peut vous aider à gérer vos dépenses pendant que vous vous concentrez sur votre rétablissement.

On peut voir un lit d'hôpital. Une paire de béquilles est appuyée contre le mur. La porte d'un placard s'ouvre et des chèques tombent de celui-ci.

Au Canada, les personnes seules ne peuvent peut-être pas bénéficier des déductions d'impôts ni des crédits offerts aux familles, mais elles ne devraient pas pour autant négliger leur planification fiscale.

La caméra fait un zoom arrière, hors de l'immeuble. Un panoramique à droite vers la rue montre un grand édifice sur lequel figure un signe « Bureau des impôts ». Les lumières extérieures s'allument soudainement.

La plupart des Canadiens peuvent bénéficier d'avantages fiscaux. Par exemple, ils peuvent réduire leur facture d'impôt en cotisant à des REER, ou faire fructifier leur épargne dans un CELI, à l'abri de l'impôt.

Deux échafaudages servant au lavage des fenêtres apparaissent dans le cadre. « REER » est inscrit sur l'un et « CELI » sur l'autre. Panoramique à droite.

Mariés ou célibataires, jeunes ou âgés... Tous les Canadiens ont quelque chose en commun. Parler à un conseiller peut aider chacun de nous à préparer son avenir.

Les immeubles initiaux de la vidéo reviennent dans le plan.

©2019 Manuvie. Tous droits réservés. Le présent matériel est la propriété de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) et il est utilisé sous licence restreinte. Il ne peut être copié, transmis ou utilisé sans l'autorisation écrite expresse de Manuvie. Manuvie ne peut être tenue responsable des dommages ou des pertes découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce commentaire. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Cette vidéo est proposée à titre indicatif seulement. Elle n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'elle fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.